

COMMISSION CONSULTATIVE 5G

De nombreuses idées d'actions sont ressorties de la conférence « 5G, usages du numérique », 15 ont été priorisées, notamment l'ouverture des instances de suivi de la charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile aux citoyens.nes et aux associations.

Les candidatures pour rejoindre la commission consultative de suivi sont désormais ouvertes. Retrouvez ici l'appel à volontaire (<http://stras.me/charte-antenne-relais>) et le formulaire de candidature (<http://stras.me/formulaire-chartre-antenne-relais>)

La date limite de candidature est fixée au **24 février**. Le tirage au sort aura lieu tout début mars. La première commission consultative de suivi est programmée le 7 mars 2022 à 14h30.

Au sein de la charte, la commission consultative de suivi annuelle constitue un espace de bilan et de perspectives, mais aussi de dialogue et de proposition sur les questions relatives au déploiement de réseaux de radiocommunication sur l'ensemble du territoire des communes concernées. Y sont présentés et soumis à échange :

1. le bilan annuel des déploiements des antennes relais et les projets prévisionnels de chaque opérateur, dans le respect des clauses de confidentialité
2. le bilan des simulations et des campagnes de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques.